



**cndp**  
Commission particulière  
du débat public

## Projet d'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre

Décembre 2009

# Contribution de la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)

*LPO Haute-Normandie (Ligue pour la Protection des Oiseaux) : délégation régionale de la LPO France. La LPO a pour objectif la préservation des équilibres écologiques, des écosystèmes, de la biodiversité et tout particulièrement des oiseaux en Haute-Normandie.*



### De l'utilité de la biodiversité

**D**'où vient notre nourriture ?  
Comment se sont élaborées les énergies fossiles ?  
Quelle est l'origine de la plupart des médicaments qui sauvent nos vies ?  
Avec quels matériaux sont fabriqués nos vêtements ?  
Comment étaient protégées nos terres agricoles de l'érosion ?

Quelles sont nos origines en tant qu'espèce ?

La réponse est la même. Alors, pourquoi est-il nécessaire de démontrer l'utilité de la biodiversité ?

L'Homme a perdu le contact avec le fondement de son existence et de son évolution. Nous sommes l'espèce « dominante » de la planète. Mais, cette dominance est utilisée à mauvais escient. Au lieu de perturber, à la limite de la rupture, les équilibres naturels il serait plus pertinent de les accompagner. Quelle que soit l'échelle considérée les milieux sont en équilibre dynamique et lorsque nous oeuvrons dans le sens de ces équilibres nous en tirons profit durablement. A contrario, en nous acharnant dans le sens opposé nous les mettons en péril. La modification trop rapide de ces équilibres nous précipite vers une nouvelle vague d'extinction massive des espèces.

Rassurez-vous, la vie sur la Terre ne disparaîtra pas. Par contre, l'Homme y survivra-t-il ?

Devons nous faire plus confiance à la technique qu'aux bases naturelles qui ont permis l'existence de notre espèce ?

A chacun d'en juger, mais ne laissons pas des esprits peu éclairés ou dévoués à certaines causes financièrement juteuses – dont la majorité des êtres humains ne profite pas – remettre en question l'utilité de la biodiversité. Car sans cette biodiversité nous n'existerions pas. Notre destin est lié aux « petites fleurs et aux petits oiseaux ».

### Contribution :

• **LPO Haute-Normandie :**  
19, boulevard d'Orléans,  
76100 Rouen  
02.35.03.08.26  
haute-normandie@lpo.fr

## L'estuaire de la Seine en danger

**D**epuis de nombreuses années, l'estuaire de la Seine est au cœur de toutes les problématiques de protection de la biodiversité.

D'abord, parce qu'il est un milieu naturel exceptionnel, rassemblant une avifaune remarquable (oiseaux nicheurs, migrateurs, hivernants), une flore d'exception, d'importantes ressources halieutiques. L'estuaire est constitué d'une mosaïque de milieux (maritimes, vasières, prairies humides, roselières) qui crée la richesse de sa biodiversité.

Ensuite, parce qu'il est très menacé. Il s'agit du grand estuaire le plus artificialisé de France. Artificialisé par les endiguements assurant l'existence du Port de Rouen comme port maritime, menacé par les aménagements portuaires et industriels du Port du Havre, objet de la convoitise des chasseurs de gibier d'eau, soumis à la pression d'une agriculture non respectueuse de la biodiversité et à l'activité de coupeurs de roseaux, pollué par l'activité industrielle. L'estuaire de la Seine est mourant. En particulier, ses vasières, son cœur biologique, disparaissent rapidement.

Depuis des années, les associations de protection de l'environnement sont mobilisées pour faire prendre conscience de l'impératif de prendre en compte la rare richesse des milieux naturels de l'estuaire. Elles ont « arraché » la création d'une réserve naturelle à l'Etat (grâce à l'Union Européenne) suite à la construction du Pont de Normandie qui a largement altéré l'estuaire par la disparition des vasières. Cela n'a pas suffi alors que la réserve ne pouvait plus jouer son rôle suite aux pressions des « usagers » (chasseurs, coupeurs de roseaux, agriculteurs), l'estuaire continuait à être profondément altéré par la construction de Port 2000, pour l'accueil de porte-conteneurs de plus en plus gros.

Aujourd'hui, l'estuaire est encore plus menacé. La biodiversité s'effondre et de nouvelles pressions se font jour : le projet de prolongement d'un canal maritime qui détruira une des zones naturelles les plus remarquables, point clé du fonctionnement hydraulique de l'estuaire, alors que le Préfet réécrit le plan de gestion de la Réserve pour satisfaire aux lobbies des chasseurs et des agriculteurs.

## Le prolongement du grand canal maritime du Havre, projet insupportable pour l'environnement

### Une logique économique folle pour la planète

Coût important, impact majeur sur l'écosystème estuarien, pourquoi faire ? Continuer cette logique folle de circulation des marchandises à l'heure où il faut anticiper la mutation à venir en localisant l'économie ? Au moment où les perspectives de changement climatique et de raréfaction des énergies fossiles nous obligent à la sobriété, n'est-on pas face à un projet déjà obsolète et irresponsable ?

### Un problème de gouvernance

La loi a instauré une commission nationale de débat public, « garantie de l'impartialité, de la transparence et de l'équité du débat ». Or, peut-on parler de débat lorsque n'ont été étudiées que les questions posées par le maître d'œuvre, le Port du Havre ? Alors que tous les éléments ne sont pas sur la table ! Aucune étude :

- économique et de trafic ;
- foncière, analysant toutes les possibilités d'installer la logistique portuaire ;





- visant à déplacer massivement le transport du fret routier vers le rail ou le fluvial ;
- d'incidence sur la zone Natura 2000 ;
- sur la budgétisation des mesures compensatoires.

De plus, l'étude de l'alternative du canal de Tancarville est bâclée et construite à charge.

Le titre même du débat public est inacceptable. Il ne s'agit pas de discuter de « l'extension des infrastructures portuaires et de prolongement du grand canal du Havre », mais des dessertes et du projet économique de Port 2000. Le prolongement du canal n'est qu'une des réponses possibles. Toutes les autres possibilités doivent être étudiées à même niveau. Ainsi, pourquoi le Port n'a-t-il pas privilégié l'option Canal de Tancarville, alors que les coûts ne sont pas différents ? Sinon pour « augmenter la réserve foncière des développements ultérieurs du port » comme c'est écrit à de nombreuses reprises dans le document.

### **Un impact insupportable sur l'écosystème estuarien**

Les études présentées par le Port reconnaissent la présence d'espèces patrimoniales d'intérêt majeur menacées par

le projet (Rôle des genêts, Butor étoilé, flore exceptionnelle...) et un intérêt global supérieur aux zones proches de la Réserve naturelle.

L'impact du projet sur la biodiversité sera encore accentué par les incertitudes mises en évidence dans l'étude hydraulique dont les données (conduites sur quelques mois) ne permettent pas d'appréhender la réalité. Nous n'avons pas de topographie précise de l'estuaire et le niveau d'incertitude sur les conséquences hydrauliques du projet (plusieurs dizaines de centimètres de haut) est celui de la lame d'eau de surface qui permet l'expression de la biodiversité. Le prolongement du canal va modifier la circulation des espèces sans que l'on puisse en maîtriser les conséquences.

Les mesures envisagées pour compenser ces risques ne font qu'aggraver l'artificialisation de l'écosystème estuarien. On joue à l'apprenti sorcier sans aucune maîtrise du fonctionnement complexe de celui-ci.

La zone menacée par le creusement et les remblais du canal (plusieurs centaines d'hectares) est d'intérêt écologique exceptionnel, elle ne peut être déplacée, et doit être inscrite dans le zonage Natura 2000 et intégrée à la Réserve naturelle.

### **Extrait de l'avis du conseil scientifique de la réserve de l'estuaire sur le nouveau plan de gestion**

**D**ans son avis sur le 1<sup>er</sup> plan de gestion (2001-2006), le conseil scientifique de la Réserve écrivait : « ...la Réserve Naturelle de l'Estuaire de la Seine - par sa superficie et sa localisation sur une interface majeure continent/océan - constitue un élément majeur du dispositif national, européen, paléarctique de la conservation de la nature et de la biodiversité ». De même, ce 1<sup>er</sup> plan de gestion avait été l'occasion d'exprimer le contexte de dégradation de l'estuaire et le rôle important de la Réserve naturelle en matière de conservation, de réhabilitation des habitats et de leurs fonctionnalités écologiques.

Ce constat est encore d'actualité. D'autant plus que l'estuaire de la Seine a continué à se dégrader. Si la Réserve, pendant ses premières années, a joué un rôle essentiel, permettant d'éviter un effondrement de la biodiversité, elle n'a pu empêcher un phénomène global d'artificialisation, de banalisation et de « continentalisation » de l'estuaire.

Ces phénomènes sont bien visibles à travers l'évolution des populations d'oiseaux, un des indicateurs les mieux connus - état des lieux antérieur à la création de la réserve pour ce groupe. Ainsi, diminuent fortement, aussi bien en



période de nidification que lors de l'hivernage et des migrations, des espèces ou groupes d'espèces tels que canards plongeurs et limicoles.

Les aménagements (pont de Normandie, Port 2000...) ont fortement accentué cette évolution malgré des mesures compensatoires tardant à donner des résultats.

Les aménagements envisagés, comme le prolongement du Grand Canal au cœur d'une zone d'intérêt majeur pour le maintien des fonctionnalités biologiques de l'estuaire, risquent d'aggraver encore une situation pourtant critique.

### La Haute-Normandie a besoin d'autres ambitions

Nous avons besoin d'un vrai projet industriel et portuaire faisant le point sur toutes les possibilités logistiques, organisant une vraie desserte de Port 2000 avec un objectif visant à faire passer les marchandises massivement de la route vers le rail et le fluvial et non d'un projet qui donne l'impression d'une volonté de revanche du Port : reprendre des terrains bloqués depuis une décennie pour la protection des milieux naturels.

Nous avons besoin d'un plan de restauration des fonctionnalités écologiques de l'estuaire :

- protéger la zone humide de la mare plate en l'intégrant à la réserve naturelle et à la zone de protection spéciale ;
- permettre au Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres d'acheter les espaces naturels affectés aux ports du Havre et de Rouen. Le conservatoire est le seul organisme compétent pour gérer ces espaces, ce n'est pas le rôle des ports ;
- assurer des zones de tranquillité pour la faune (zones de non chasse) afin de permettre la survie des oiseaux migrateurs ;
- soutenir le gestionnaire, la maison de l'estuaire, dans sa gestion de la réserve qui a pour objectif de protéger et de valoriser les habitats et les espèces ;
- rendre les pratiques agricoles compatibles avec la sauvegarde de la biodiversité de l'estuaire ;
- décloisonner l'estuaire pour reconnecter les habitats et assurer une bonne

circulation des eaux et des espèces : route de l'estuaire, digues, ponts et prolongement du grand canal programmé sont des obstacles à leur circulation.

Le projet du Port du Havre nous ramène en arrière, il n'est pas à la hauteur des enjeux de conciliation économie/environnement de ce siècle. Il conduit aux contentieux juridiques et à un nouveau conflit avec Bruxelles tant il contredit les engagements de la France concernant l'estuaire.

Dans un article publié par Le Monde (septembre 2009), Mme Chantal Jouanno, Secrétaire d'Etat à l'Ecologie écrit : « *La biodiversité est l'assurance-vie de l'humanité* ». Elle indique aussi : « *Renforcer la démocratie, c'est imaginer un Conseil d'Etat chargé de valider la soutenabilité environnementale des projets* ».

### Une alternative existe

Les associations locales, réunies au sein de SOS-Estuaire ont proposé une alternative : le passage par le canal de Tancarville existant, avec son aménagement. La LPO soutient cette démarche. Concrètement, nous sommes pour l'utilisation du fleuve au maximum des possibilités, incluant le développement du fluvio-maritime. Ainsi, sans avoir à creuser le chenal de la Seine pour s'adapter à la taille des navires, les caboteurs peuvent remonter jusqu'à Rouen.

### La LPO Haute-Normandie aux côtés de SOS-Estuaire pour s'opposer à ce projet destructeur

L'année 2010 est l'année mondiale de la biodiversité. Va-t-on cette année-là entériner en Haute-Normandie un projet destructeur de l'estuaire de la Seine ? Cela jetterait une lumière cruelle sur le décalage entre les intentions affichées par le gouvernement et la réalité des politiques menées. Ce projet du Port, mal ficelé, bancal, sans ambition, destructeur pour la biodiversité, sans avenir, n'est ni « soutenable », ni « supportable ». Il doit être abandonné.

Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : G. Corteel - F. Malvaud - D. Gibouin - M. Deleegher.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 500 exemplaires.  
©Vae Solis Corporate